

DECISION N° 47/25/MINESEC DU 13 FEV 2025
Portant désignation de responsables à titre intérimaire dans les
services déconcentrés du Ministère des Enseignements Secondaires

LE MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES,

- Vu la Constitution ;
Vu le décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement modifié et complété par le décret n°2018/190 du 02 mars 2018 ;
Vu le décret n°2012/267 du 11 juin 2012 portant organisation du Ministère des Enseignements Secondaires ;
Vu le décret n°2018/191 du 02 mars 2018 portant réaménagement du Gouvernement, modifié et complété par le décret n°2019/002 du 04 janvier 2019 ;
Considérant les nécessités de service.

DÉCIDE :

Article 1^{er} : Sont, à compter de la date de signature de la présente décision, nommés à titre intérimaire aux postes ci-après dans les services déconcentrés du Ministère des Enseignements Secondaires.

DELEGATION REGIONALE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES DE L'ADAMAOUA

DELEGATION DEPARTEMENTALE DE LA VINA

LYCEE DE BEREM

Proviseur par intérim : Monsieur DJIKA HAMASSEYO, Professeur des Lycées d'Enseignement Secondaire Général, matricule 647 000-T, précédemment Directeur du CES DE TCHABAL, en remplacement de Monsieur PEMPEME DAIROU, décédé.

DELEGATION REGIONALE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES DU LITTORAL

DELEGATION DEPARTEMENTALE DU WOURI

LYCEE BILINGUE DE MBANGA PONGO

Proviseur par intérim : Monsieur NGAN NOUCK MICHEL BERNARD, Professeur des Lycées d'Enseignement Secondaire Général, matricule 601 198-Q, précédemment Censeur au LYCEE BILINGUE DE NYLON-NDOGPASSI, en remplacement de Monsieur NGOMBE ISAAC, décédé.

DELEGATION REGIONALE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES DU NORD-OUEST

DELEGATION DEPARTEMENTALE DU DONGA-MANTUNG

LYCEE DE LUS

Proviseur par intérim : Monsieur JABURI DENIS AWASUNG, Professeur des Lycées d'Enseignement Secondaire Général, matricule 667 894-B, précédemment censeur dans le même établissement, en remplacement de Monsieur NGALLA PETER, décédé.



DELEGATION DEPARTEMENTALE DE LA MOMO

LYCEE DE NGIE ANDEK

Provisseur par intérim : Monsieur ANGU GERALD ANGU Professeur des Lycées d'Enseignement Secondaire Général, matricule 592 711-O, précédemment censeur au LYCEE DE TUDIG, poste vacant.

DELEGATION REGIONALE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES DE L'OUEST

DELEGATION DEPARTEMENTALE DU NDE

LYCEE BILINGUE DE BANGANGTE

Provisseur par intérim : Madame NOUBEU CHRISTENSIA WAFEU, Professeur des Lycées d'Enseignement Secondaire Général, matricule 569 842-H, précédemment Censeur au LYCEE BILINGUE DE BONABERI, en remplacement de Monsieur KUIMI TATCHOU OMER DESTIN, appelé à d'autres fonctions.

DELEGATION DEPARTEMENTALE DE LA MENOUA

LYCEE DE KOAGOH

Provisseur par intérim : Monsieur TSOTSOP MAURICE, Professeur des Lycées d'Enseignement Secondaire Général, matricule 544 386-K, précédemment Censeur au LYCEE D'ATOCHI, en remplacement de Monsieur NGOUNE JEAN PAUL, décédé.

Article 2.- En dehors des tâches qui leurs sont dévolues par les textes réglementaires en vigueur, les intéressés sont soumis à l'obligation de dispenser quatre (04) heures hebdomadaires d'enseignement.

Article 3.- Les Délégués Régionaux des Enseignements Secondaires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application de la présente décision qui sera enregistrée et publiée partout où besoin sera./-

Yaoundé, le _____

LE MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES,


NALOVA LYONGA, Ph.D
